

**MODALITES D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE EN  
LICENCE PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE  
(CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION)**

Vous êtes **admis en liste principale** dans l'une des Licences Professionnelles de l'IUT de THIONVILLE-YUTZ. Afin de finaliser votre admission définitive, et dès que vous avez connaissance de l'obtention de votre Bac+2, vous devez vous connecter sur le portail Ciell2 : <https://candiutweb.iutnb.uhp-nancy.fr/WebCiell2> des candidatures **pour confirmer**, avant le 27 juin 2011, l'acceptation de votre admission.

**Dès l'obtention de votre diplôme Bac+2 et la signature d'une lettre de confirmation ou d'un contrat de professionnalisation, vous devez prendre rendez-vous sur le site pour réaliser votre inscription définitive.**

Le service scolarité se tient à votre disposition en cas de problème.

Vous êtes **admis en liste complémentaire**, vous devez confirmer ou non le maintien de votre candidature sur la liste complémentaire avant le 27 juin 2011.

Les places devenues vacantes seront attribuées au fur et à mesure aux candidats des listes complémentaires qui auront confirmé leur maintien. L'information concernant les admissions sera communiquée aux candidats sur le site internet. Vous devez donc vous connecter régulièrement pour suivre l'évolution de votre candidature.

Il faudra suivre la procédure des candidats admis en liste principale.

Vous êtes **candidats refusés**, la décision du jury d'admission est définitive pour la session de recrutement.

**DATES D'INSCRIPTION : du 07 JUILLET au 21 JUILLET 2011  
ET A PARTIR DU 23 AOUT 2011**

LIEU D'INSCRIPTION : IUT THIONVILLE-YUTZ Espace Cormontaigne 57970 YUTZ
--

**Vous devez obligatoirement être présent lors de votre inscription avec une lettre de confirmation ou du contrat de professionnalisation et vous munir des pièces suivantes**

- **Lettre de confirmation de l'entreprise ou du contrat de professionnalisation + une copie (condition obligatoire pour l'inscription)**
- Les candidats devront présenter une preuve écrite originale de leur réussite à l'examen ou au titre équivalent Bac+2 (relevé de notes ou relevé de décision ou diplôme) + la copie
- Copie du relevé de notes du baccalauréat
- Votre carte étudiant(e) de l'université de Metz (s'il y a lieu)
- Une photocopie lisible recto/verso de la carte d'identité.
- Une petite enveloppe vierge affranchie au tarif en vigueur.

NB : l'inscription ne devient définitive qu'au moment du paiement des droits d'inscription, ce montant est fixé annuellement par arrêté ministériel.

Pour tout renseignement contactez le Service Scolarité au 03 82 82 06 49